

C. CWS 107

23 novembre 2018

-03

Re: Élaboration de la stratégie informatique de l'Équipe d'experts chargée des normes

---

Madame,  
Monsieur,

À sa sixième session, tenue du 15 au 19 octobre 2018, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) est convenu de créer la nouvelle tâche suivante :

Tâche n° 59 : Élaborer, en accomplissant les tâches ci-après, une proposition de feuille de route pour l'élaboration et l'amélioration futures des normes de l'OMPI, y compris des recommandations de politique générale, afin de permettre aux offices de propriété industrielle et aux autres parties intéressées de produire, de partager et d'utiliser les données :

- examiner les recommandations du groupe 1 figurant dans l'annexe du document CWS/6/3, en collaboration avec les autres équipes d'experts concernées du CWS,
- examiner les recommandations du groupe 2 et du groupe 3 figurant dans l'annexe du document CWS/6/3,
- établir un ordre de priorité dans les recommandations et suggérer un calendrier et
- étudier les conséquences des technologies de rupture sur l'administration de la propriété intellectuelle et les données de propriété intellectuelle au vu de l'harmonisation et de la collaboration.

Afin d'administrer cette nouvelle tâche, le CWS a élaboré la stratégie informatique de l'Équipe d'experts chargée des normes. Il a nommé le Bureau international coresponsable de l'Équipe d'experts et l'a convié à publier une circulaire invitant les offices à désigner des administrateurs ou responsables informatiques pour la nouvelle équipe d'experts et à se porter volontaires au rôle de coresponsables avec le Bureau international.

Le Bureau international a l'honneur d'inviter par la présente les membres du CWS souhaitant participer aux travaux de l'équipe d'experts à désigner leurs administrateurs et leurs responsables informatiques et à se porter volontaires au rôle de coresponsables avec le Bureau international.

Les travaux de l'équipe d'experts se dérouleront en anglais, par voie électronique et au moyen de réunions présentiels. Ils devraient commencer en décembre 2018.

./ Si votre office ou votre organisation souhaite participer aux travaux de cette équipe d'experts, je vous saurais gré d'envoyer les renseignements concernant vos représentants au Bureau international, à l'adresse [cws.mail@wipo.int](mailto:cws.mail@wipo.int), avant le 7 décembre 2018. Veuillez vous rapporter à l'annexe ci-jointe pour davantage de précisions. Je vous saurais gré également de bien vouloir mentionner la référence de la présente circulaire dans toute correspondance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Yo Takagi  
Sous-directeur général  
Secteur de l'infrastructure mondiale

Annexe de la circulaire C. CWS 107

Afin de prendre part aux discussions des équipes d'experts sur la plateforme Wiki de l'OMPI, la personne (représentant) désignée par son office ou par son organisation pour participer aux équipes d'experts devra disposer d'un compte d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Si le représentant n'a pas de compte, il peut en créer un à l'adresse <https://www3.wipo.int/wipoaccounts/usercenter/public/register.jsf>, puis le valider en suivant les instructions reçues par courrier électronique.

Lors de la validation du compte, il sera demandé au représentant de créer un nom d'utilisateur, qu'il utilisera pour accéder aux espaces Wiki. Il est recommandé de faire précéder le nom d'utilisateur du code ST.3 de l'OMPI correspondant, suivi d'un trait d'union (par exemple, ca-jsmith).

Afin de s'assurer que le compte a bien été créé, le représentant devra se connecter à la page Wiki de l'OMPI à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence> (en cliquant sur "Connexion" dans le coin supérieur droit et en saisissant son nom d'utilisateur et son mot de passe).

Une fois le compte créé, prière de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse [cws.mail@wipo.int](mailto:cws.mail@wipo.int), les renseignements suivants :

- nom de l'office ou de l'organisation;
- nom, prénom (Mme, M.);
- poste occupé au sein de l'office;
- nom d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI (nom d'utilisateur créé en suivant les instructions indiquées ci-dessus); et
- adresse électronique utilisée lors de la création du compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Dès que le Bureau international aura traité les renseignements susmentionnés, les personnes désignées recevront une notification leur indiquant qu'elles peuvent accéder à l'espace Wiki de l'équipe d'experts.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au Bureau international, à l'adresse [cws.mail@wipo.int](mailto:cws.mail@wipo.int).

[Fin de l'annexe et du document]